

Montréal, 10 décembre 2019

L'ARRQ se réjouit de l'annonce de la ministre de la Culture Nathalie Roy quant au début des travaux de révision des lois sur le statut de l'artiste

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) est heureuse de l'engagement du gouvernement d'entamer la révision des deux lois sur le statut de l'artiste, ce que l'ARRQ, ainsi que l'ensemble du milieu culturel, réclamait depuis plus de dix ans. Ces lois adoptées en 1987 n'ont jamais fait l'objet de modifications substantielles depuis leur entrée en vigueur. L'exercice aura pour but de moderniser et d'adapter les lois au contexte culturel actuel. « Il est plus que temps de revoir l'esprit de ces lois afin que celles-ci atteignent leur but, soit l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes », a déclaré Mylène Cyr, directrice générale de l'ARRQ.

En effet, la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, a annoncé hier la première étape du processus de la révision des lois sur le statut de l'artiste, un exercice de consultations qui sera mené par les ex-ministres de la Culture, M^{mes} Liza Frulla et Louise Beaudoin. L'ARRQ félicite chaleureusement les coprésidentes qui auront pour mandat de rencontrer les regroupements d'association qui représentent les artistes et de recueillir leurs points de vue, demandes et recommandations.

L'ARRQ est prête à travailler avec le gouvernement afin d'améliorer les conditions des réalisateurs et des réalisatrices du Québec. M^{mes} Frulla et Beaudoin peuvent compter sur la collaboration de l'ARRQ lors des consultations qui débiteront dès le mois de février 2020. L'association est impatiente de lire les conclusions du rapport qui est attendu pour l'été 2020.



Mylène Cyr
Directrice générale ARRQ
mylene@arrq.quebec
514 842 7373 poste 228